

Annexe 3

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT

Aux activités de la Direction Accompagnement Territoire et Energie

Le membre souhaite adhérer au forfait de base et ne bénéficiait pas du niveau 1 des conventions précédentes. Dans ce contexte, tout ou partie des jours du forfait de base sont consacrés à l'initialisation du Système de management de l'énergie (SME). La durée moyenne de cette initialisation est comprise entre 4 et 6 mois. Attention, ce temps peut être plus long dans certaines situations (Réseau de Chaleur Urbain en quantité importante, une collecte des données délicates...).

Initialisation des demandes

Il est demandé de compléter et de transmettre le plus exhaustivement possible, les informations suivantes par site :

- Les mandats autorisant le syndicat à récupérer les informations en provenance des fournisseurs, des distributeurs et d'OPERAT.
- Appellation bâtiment
- Adresse
- Surface de plancher
- Typologie de bâtiment / utilisation du bâtiment (important de le préciser si le nom n'est pas explicite)
- Énergies consommées (gaz, élec, RCU et autre)
- n° de PDL rattachés (en précisant l'énergie)
- Date d'ouverture du compteur si optionnelle
- Si répartition connue : pondération entre les sites

Fait en 2 exemplaires originaux, à _____, le _____

Pour le bénéficiaire

(cachet – signature)

Pour le SIGERLy

Le Président, Monsieur Jérôme MOROGE

(cachet – signature)